Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincent Grandjean nommé chancelier

Le nouveau chancelier de l'Etat de Vaud, appelé a succéder à Dominique Freymond, sera M. Vincent Grandjean, actuel secrétaire général du Département de la justice, de la police et des affaires militaires. Le Conseil d'Etat a ainsi arrêté son choix définitif lors de sa séance du mercredi 7 mai 1997. M. Grandjean prendra ses nouvelles fonctions progressivement au cours de l'été, et se vouera pleinement à la Chancellerie dès la rentrée de septembre.

38 ans, marié, originaire de Buttes (NE), Vincent Grandjean a fait toutes ses études à Lausanne, jusqu'à l'obtention de sa licence en droit en 1981. De 1984 à 1992, il officie comme secrétaire du Centre patronal à Lausanne. Il entre au service de l'Etat de Vaud le 1er septembre 1992 comme délégué aux affaires européennes, et devient le 1er mai 1993 secrétaire général du Département de la justice, de la police et des affaires militaires. Il a ainsi déjà collaboré étroitement avec les conseillers d'Etat Ruey, Biéler et Zisyadis.

L'une des tâches essentielles du nouveau chancelier sera de consolider et de valoriser l'oeuvre de modernisation de l'Etat initiée par Dominique Freymond. Sa nomination permet d'assurer la continuité dans le changement, puisqu'il a participé directement à l'essentiel des nouveautés mises en place ces deux dernières années dans le domaine de l'organisation du fonctionnement du Conseil d'Etat et de ses services. Au cours des quatre années qu'il a passées au service de l'Etat, Vincent Grandjean a démontré qu'il possédait toutes les qualités nécessaires à l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il possède en outre l'avantage d'une excellente connaissance de l'administration et de ses rouages.

Parmi ses principaux objectifs, Vincent Grandjean compte favoriser la mise en place d'une politique de transparence, à l'égard du public comme à l'intérieur même de l'administration. Il entend également oeuvrer à une réforme du gouvernement permettant au Conseil d'Etat de déléguer un grand nombre de décisions mineures afin de pouvoir se concentrer sur l'essentiel et d'améliorer ainsi sa capacité de décision sur les objets proprement politiques.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mai 1997

Catherine Lavanchy, déléguée du DJPAM à la communication, 021/ 316 45 14 ou 077 37 94 80.